



Olivier PASQUETTI
Président de la FELCO

Le 19 septembre 2024

à Monsieur le Président
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objet : enseignement public de l'occitan-langue d'oc – signature convention
État / Régions

Monsieur le Président,

Notre Fédération a vocation à fédérer les associations académiques qui regroupent dans l'aire historique de la langue d'oc les enseignants de cette langue au sein de l'école publique. À ce titre, elle compte des adhérents dans votre région, puisque on l'y parle.

La FELCO est aussi en contact régulier avec le Ministère de l'Éducation nationale, et, au niveau local, avec les institutions régionales. Ainsi de l'Office public de la langue occitane (OPLO - <https://www.ofici-occitan.eu/fr/accueil/>) qui associe l'État et deux collectivités territoriales, les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie-Pyrénées-Méditerranée.

Au cours d'une réunion tenue le 5 septembre dernier à Toulouse¹, nos représentants et ceux de l'OPLO sont tombés d'accord sur un constat : la Région que vous présidez aurait tout à fait sa place parmi les partenaires de l'OPLO afin de permettre que soit menée, au niveau de l'ensemble de l'aire de

¹ Voir notre compte rendu succinct : <https://www.felco-creo.org/12-09-24-notes-sur-le-seminaire-oplo-05-09-24-tolosa/>

la langue d'oc, une politique concertée et dynamique au service de cette langue. Les champs potentiels d'intervention sont nombreux, que ce soit au niveau des médias, du soutien à la culture ou de la signalétique routière bilingue, dans le cadre bien sûr des compétences propres aux régions.

Pour ce qui nous concerne, il nous semble que la Région que vous présidez peut jouer un grand rôle dans le développement de l'enseignement de notre langue.

Lors du dernier Conseil Académique des Langues Régionales de l'Académie de Nice, le Rectorat nous a présenté le projet de rédaction d'une convention État-Région pour la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur. Si nous ne doutons pas que cet outil constituera une avancée en termes de valorisation de l'enseignement de la langue régionale, il nous semble essentiel de pouvoir profiter de ce moment pour structurer et développer ce même enseignement. C'est en ce sens qu'un partenariat avec l'OPLo améliorerait le travail en cours, au niveau des perspectives comme des moyens. Une convention alignée sur le travail réalisé actuellement par l'OPLo permettrait de fixer des objectifs chiffrés, susceptibles d'améliorer la situation d'un enseignement de l'occitan-langue d'oc qui dans votre région s'exprime par le provençal, l'alpin et le niçois. En effet, cet enseignement, notamment dans le nord de l'Académie d'Aix-Marseille (départements alpins) et sur certains bassins de l'académie de Nice, fait figure de sacrifié, faute d'une offre suffisante pourtant stipulée par les textes depuis l'entrée en vigueur de la loi Molac de 2021.

Nous ne doutons pas de l'intérêt que vous portez à une langue et une culture qui font aussi bien partie du patrimoine national que de celui propre à la Région que vous présidez, et nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples informations.

Nous restons par ailleurs en liaison avec l'OPLo qui ne manquera pas de prendre contact avec vous sur les mêmes sujets.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

P/O Olivier PASQUETTI,
Marie-Jeanne Verny, professeure émérite des Universités, cosecrétaire FELCO.



FELCO – Fédération des enseignants de langue et culture d’oc - <http://www.felco-creo.org/>. Adresse courrier : C/O Marie-Jeanne Verny, 12, rue de la Salle l’évêque 34000 Montpellier - lengadoc@felco-creo.org –
Présidence : Olivier Pasquetti [<Olivier.Pasquetti@ac-nice.fr>](mailto:Olivier.Pasquetti@ac-nice.fr) 06 16 02 54 67-
Secrétariat : Virginie Lago [<vilag84@hotmail.com>](mailto:vilag84@hotmail.com) 06 77 10 77 46 et M.-J. Verny [<marie-jeanne.verny@univ-montp3.fr>](mailto:marie-jeanne.verny@univ-montp3.fr) 04
67 66 33 31